



QUI EST ÉLECTEUR ? QUI EST ÉLIGIBLE ?

Elections
Professionnelles

Liste des électeurs

Sont électeurs les personnes qui remplissent les conditions suivantes à la date du premier tour de scrutin :

- être salarié(e) de l'entreprise,
- être âgé(e) de 16 ans accomplis,
- avoir travaillé au moins 3 mois dans l'entreprise,
- n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relatives aux droits civiques.
- concernant les salariés mis à disposition : être présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travailler depuis au moins 1 an, si condition de présence de 12 mois continus dans l'entreprise utilisatrice.

Liste des éligibles

Sont éligibles les personnes qui remplissent les conditions suivantes à la date du premier tour de scrutin :

- être électeur (électrice),
- être âgé(e) de 18 ans accomplis,
- avoir travaillé dans l'entreprise depuis un an au moins,
- ne pas être conjoint(e), partenaire lié(e) par un PACS, concubin(e), ascendant(e), descendant(e), frère, sœur ou allié(e) au même degré du chef d'entreprise,
- appartenir au collège dont on sollicite les suffrages.